



DEPARTEMENT DU RHONE  
MAIRIE  
69170 ST MARCEL L'ÉCLAIRÉ  
Tél – Fax : 04 74 63 29 68  
Mail : [mairie@saintmarcelleclairé.fr](mailto:mairie@saintmarcelleclairé.fr)  
Site : [www.saintmarcelleclairé.fr](http://www.saintmarcelleclairé.fr)

## CONSEIL MUNICIPAL

### Procès-verbal

#### Séance du 23 Janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 Janvier à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de Saint-Marcel-l'Éclairé dûment convoqué le 16 Janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Hervé DIGAS, Maire.

MEMBRES PRESENTS : M. H. DIGAS, M. DURDILLY, Mme S. JACQUET, M. S. GRACIA,  
M. C. BEL, M. J.C. FRERY, M. T. ROCHET, G. GIRAUD,  
Mme C. CABOUX, Mme E. COILLARD, Mme I. ROCCATI-BOSCH,  
Mme C. ARSAC et M T. CANAL

MEMBRE EXCUSE : Mme M. DYBOWSKI

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme S. JACQUET

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

Il fait part au Conseil municipal que :

\* Madame M. DYBOWSKI a donné pouvoir à Monsieur M. DURDILLY

### ORDRE DU JOUR :

#### **1) Approbation du procès-verbal du 12 novembre 2024**

Monsieur le Maire interroge ses conseillers sur d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal du 24 Octobre dernier.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part du point rajouté à l'ordre du jour concernant la convention de partenariat entre la SPA et la Commune, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## **2) Désignation du secrétaire de séance**

Mme S. JACQUET, 2<sup>ème</sup> Adjointe est nommée secrétaire de séance.

## **3) École :**

GROS ŒUVRES : La phase de démolition réalisée par la société QUALIT'R a débuté. L'escalier est enlevé et le gros œuvre avance dans les temps.

Concernant l'ancienne cheminée, une fois démolie, la constatation est faite qu'ils ne peuvent plus passer la VMC par l'ancien conduit (trop vieux et étroit). Un devis est à l'étude afin d'enlever totalement l'ancien conduit. En attente.

QUALICONSULT : Un 3<sup>ème</sup> contact a été désigné. Il s'agit de M. SALEM.

Les premiers contacts sont bons. Personne réactive.

ASSURANCE : Groupama attend que tous les avis soient levés afin de finaliser le contrat. Un délai de 4 semaines a été ajouté afin de régulariser la situation.

ELECTRICITE : L'entreprise BERTHOLON a constaté qu'une partie du câblage électrique du bâtiment SUD ne répondrait plus aux normes de sécurité actuelles car trop vétuste.

M SALEM, QUALICONSULT, pose quelques réserves (interdiction de se repiquer sur ce câblage pour l'extension et nouveau tableau électrique à prévoir).

CHAVEROT MACONNERIE : Un arrêté de voirie a été créé pour la mise en place le 28/01/25 de la grue principale. (AR2025-003). Mme JACQUET demande au secrétaire général de transmettre les arrêtés aux membres de la communication pour diffusion de l'information sur les réseaux.

BANQUE : Une demande de prêt a été déposée auprès de 4 organismes : LA BANQUE POSTALE, le CREDIT MUTUEL, le CREDIT AGRICOLE et la CAISSE D'EPARGNE. Le choix sera fait après le vote du Budget courant Février.

### **DIVERS :**

- Mme JACQUET attire l'attention concernant l'émoi suscité par la démolition de la fresque au sein de la population.
- Avenants tous signés + ordre de service (fin 06/07/25)
- Au niveau du pavoisement ok pour mise en place et bon à tirer SEDI

#### 4) Finances

- **Délibération 01/2025 autorisant M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.**

Monsieur le Maire présente la délibération et énonce les dépenses concernées du tableau ci-après

OPERATIONS	COMPTES	CREDIT OUVERT 2024	CREDIT A OUVRIR 2025
165 – Dépôts et cautionnements reçus	165	301,51 €	75,37 €
12 – Aire du Crêt	2188	2 500 €	625 €
15 – RD38	2151	153 680 €	38 420 €
26 – Achat matériels divers	2188	1 000 €	250 €
33 – Aménagement chemin	2151	1 848 €	462 €
40 – Groupe Scolaire	231	948 918,66 €	237 229, 66 €
41 – Bâtiment Mairie	2188	875,38 €	218,84 €
42 – Bâtiment Ecole	2188	1 722.20 €	430,55 €
43 – Eglise	2188	920 €	230 €
45 – Bâtiment maison NOYEL	2132	36 135,60 €	9 033,90 €
47 – Salle des Fêtes	2131 – 2188	6181,56 €	1 545,39 €
49 – Salle des Sports	2131 – 203	2 000 €	500 €
51 – Commerces	2132 – 2188	529,20 €	132,30 €
55 - Appartement au-dessus Gîte	2132	3 400 €	850 €
61 – Plan d'eau	2184 - 2188	7424,75 €	1 856,18 €
66 – Centre Village	2188	10 000 €	2 500 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 177 135,35 €</b>	<b>294 359,22 €</b>

La délibération est autorisée à l'unanimité

- **Application de la fongibilité suite au passage de la M57**

M. le Maire explique que cela sera délibéré lors du vote du budget (7.5% de possibilité pour modifier valeur chapitre)

## - Restes à Réaliser 2024

Monsieur le Maire présente les Restes à Réaliser 2025 concernés du tableau ci-après

OPERATION	COMPTES	RESTE A REALISER
00 - RESEAU DE VOIRIE	2151	2 075
15 - RD38	2151	168 884
18 - LOTISSEMENT PLEIN SUD	21538	9 500
25 - ACHAT/VENTE MATERIEL VOIRIE	2157	3 986.31
26 - ACHAT MATERIEL DIVERS	2188	1 000
33- AMENAGEMENT CHEMIN	2151	1 848
40 - GROUPE SCOLAIRE	203 - 231	1 025 036.48
		<b>1212329.79</b>
PRETS		
00 - DIVERS	1641	817 997.77
40 - GROUPE SCOLAIRE	13251	10 875

Monsieur CANAL demande des informations concernant la TVA à récupérer. La FCTVA est en cours de réalisation.

Le Conseil Municipal prend acte des opérations qui font l'objet des Restes à Réaliser.

## 5) VOIRIE

### - Aménagement route de Feurs

Très bon retour des élus et de la population concernant les travaux

Lors du relevé TOPO par la société EIFFAGE, des linéaires de bordures ont été rajoutés ainsi que des quantités d'enrobés augmentant la prestation financière.

Aussi, Monsieur le Maire précise qu'un bilan de fin de chantier est prévu avec EIFFAGE afin d'affiner les montants et la situation

NB : Lors des travaux d'enrobé, le Finisher (engin) de l'entreprise a connu une avarie concernant son circuit hydraulique qui a perturbé le bon déroulement de l'opération.

Une trace de démarcation et un problème concernant l'homogénéité du compactage sont apparus. Quid de la suite : émettre une réserve ? payer ? refaire ?

Un accord a été établi entre M. MONNIER représentant de la Maison du Rhône et M. VERA représentant EIFFAGE afin d'effectuer des sondages aux fins de vérification au niveau de l'homogénéité des compactages (vendredi 24/01/25).

De plus, un Rendez-vous MAIRIE-COR est prévu le lundi 24 Février 2025 concernant l'ensemble de la voirie et des protocoles.

Demande de Mme COILLARD de marquer la ligne blanche en sortie d'écluse jusqu'au rond-point afin d'orienter les automobilistes.

Monsieur le Maire informe qu'en zone 30, le marquage de la ligne médiane n'est pas obligatoire.

- **Modification arrêté Zone 30 km/h (AR2025-002)**

Monsieur le Maire explique les lieux exacts du démarrage de la zone 30 dans le village

Des demandes sont faites pour mettre en place différents panneaux de signalisation afin de mieux repérer la zone 30 (sous panneaux d'agglomération + au-dessus des rétrécissements côté entrée route de Rochefolles).

Possibilité également d'acheter des catadioptrés au niveau de l'écluse.

Tout le village se trouve dorénavant en zone 30 sauf les parties colombier et Fragny

## 6) COR

N°	Orientations stratégiques	Descriptif de l'action	Maître d'ouvrage	Année d'exécution	Phase du projet
185	3. Cohérence et solidarités	Réhabilitation des façades intérieures et extérieures de l'église	Commune	2024	À REPORTER
187	1. Transition écologique	Mise en place de panneaux photovoltaïques sur la salle de sport	Commune	2023-2024	À REPORTER
188	2. Attractivité du territoire	Création d'un Extension du groupe scolaire	Commune	2023-2026	EN COURS
301	1. Transition écologique	Eclairage public	à définir	2024	EN COURS

Demande de modification concernant contrat entre cor/état/commune (CRTE).

Proposition du maire de ne pas sortir de l'accord mais reporter certaines actions et en cours de réalisation pour éclairage et école

## 7) PERSONNEL

- **Vacance d'emploi pour le poste de responsable du CLSH**  
07/01 au 07/02. Aucune candidature pour l'instant.

- **Recrutement secrétaire général de Mairie**  
Présentation de M CHABERT Cyril

- **Recrutement agent d'animation**  
Présentation de Mme LEBOURGEOIS Maëva

## 8) SUBVENTION

- **Demande exceptionnelle de l'ASL dans le cadre du concert rock (Délibération 02/2025)**  
Au vu de l'implication de l'ASL sur la commune, le Maire propose 500€ supplémentaire

Accordée à 13 POUR / 0 CONTRE. Mme ROCCATI-BOSH est non éligible car membre de l'ASL.

- **Convention SPA (Délibération 03/2025)**

Une convention peut être souscrite moyennant 60cts par habitant +50€ pour formule soit 399,80€  
Cette dernière sert à gérer la prolifération des animaux errants sur la commune + stérilisation.

Accordée à 10 POUR / 4 CONTRE

**9) INFORMATIONS DIVERSES**

- Une réunion concernant la participation citoyenne est prévue le 15 Février 2025 avec la Gendarmerie de TARARE en salle du Conseil.
- Une réunion concernant les déchets est prévue le 04 Février 2025 à 19h00 à AMPLEPUIS.

**10) QUESTIONS DIVERSES**

- Madame ROCCATI-BOSH demande des informations concernant le possible PLU i (intercommunal)

Monsieur le Maire indique que M. VERCHERE président de la COR devrait passer dans tous les conseils municipaux courant l'année afin de présenter le projet.

Des réunions de travail sont à prévoir entre les 31 Maires. Encore flou à l'heure actuelle.

- Monsieur GIRAUD fait part de l'augmentation de l'assainissement suite au passage sous gestion de la COR. Il fait également un état du chantier de réfection de la colonne d'eau route de Feurs. Pour information, la borne incendie a été placée de l'autre côté.

- Madame ARSAC demande le mode opératoire concernant le déclenchement des astreintes pour les 2agents techniques

Monsieur le Maire demande aux agents de saler préventivement pendant les heures de travail. Concernant les prises de décisions de déneiger ou saler la nuit c'est à l'initiative des agents qui suivent les vigilances météorologiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 35

Le Maire  
Hervé DIGAS

Secrétaire de séance  
Stéphanie JACQUET

